



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23186
31 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 OCTOBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution 717 (1991) du Conseil de sécurité, en date du 16 octobre 1991, par laquelle le Conseil a décidé de créer une Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge aussitôt après la signature des accords sur un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien. Comme vous le savez, ces accords ont été signés à Paris le 23 octobre 1991.

Ayant achevé les consultations nécessaires, je propose que les éléments militaires de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge se composent de contingents provenant des Etats Membres suivants, qui se sont tous déclarés prêts en principe à fournir le personnel requis : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Inde, Indonésie, Irlande, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay. J'attends la réponse d'un autre Etat Membre qui a été contacté à titre officieux et informerai le Conseil de sécurité lorsque je saurai si cet Etat est lui aussi prêt en principe à fournir du personnel militaire pour la Mission.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces questions à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Javier PEREZ de CUELLAR
